



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Créteil, le 10 juin 2020



## **EHPAD Mobilisé.e.s et déterminé.e.s à se faire entendre ! Et défendre les droits des usagers !**

La crise sanitaire du COVID-19 affecte particulièrement nos Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Il est clair que le secteur médico-social a été fortement impacté dans leurs financements car ils dépendent en parti du prix de journée payée par les usagers.

Au regard du nombre de décès des personnes âgées et des professionnels contaminés, les pouvoirs publics doivent mettre en place des moyens à la hauteur des besoins en garantissant des moyens financiers au plus haut niveaux, c'est la seule solution pour maintenir les effectifs actuels et les conditions de travail.

**Les professionnels des EHPAD attendent des engagements politiques forts permettant aux établissements de sortir de la crise sanitaire sans difficultés majeur en termes de trésorerie, pour ne pas être en difficultés pour payer la prime exceptionnelle Covid promise par l'état, de payer les salaires jusqu'à la fin de l'année.**

**Nous saluons donc la décision du Conseil Départemental du Val de Marne qui vient de voter une aide exceptionnelle de 7 millions d'euros sous forme d'avance de trésorerie pour que les EHPAD du 94 fassent face aux difficultés du coût de la crise sanitaire. Au-delà du plan d'urgence demandé au gouvernement à la hauteur de 300 millions d'euros.**

En conséquent nous déplorons que l'état à travers les ARS aient pris en compte les besoins de l'hôpital public à la hauteur de 100 millions d'euros et que rien n'a été alloué aux établissements médico-sociaux du département du 94. Ce désengagement politique de l'état sur le secteur du médico-social et des structures en dit long sur le contenu de la futur Loi Grand Age.

La CGT veillera donc dans chaque établissement à ce que cette aide exceptionnelle, serve bien aux maintiens de l'emploi, des droits des salarié-e-s et agents et à l'amélioration des conditions de travail et d'accueil des résident-e-s

### **NOUS RÉAFFIRMONS NOS REVENDICATIONS**

- La revalorisation des rémunérations et des perspectives professionnelles de carrières, dans le cadre des Statuts des Fonctions Publiques et des Conventions Collectives Nationales,
- L'application des préconisations de l'Assemblée Nationale à savoir un.e salarié.e par résident.e,
- L'augmentation du temps passé auprès des personnes âgées,
- L'abrogation de la réforme de la tarification des EHPAD et la garantie de l'arrêt des baisses de dotations,
- L'augmentation de tous les effectifs en établissements et à domicile (y compris des contrats aidés, qui doivent être intégrés et sécurisés)
- Un financement pérenne qui réponde aux besoins des personnes âgées,
- L'arrêt des fermetures d'hôpitaux gériatriques et un plan permettant de restaurer ce réseau public de soins,
- Un plan d'embauche et de formation à la hauteur des besoins et attentes pour l'ensemble du secteur de l'aide et de l'accompagnement des personnes âgées,
- L'augmentation du nombre de lits dans les établissements publics et la fin des autorisations données au Privé qui impose des tarifs prohibitifs.

**La CGT appelle plus que jamais pour des moyens financiers à la hauteur des besoins dans la loi Grand âge. Le temps presse, il est urgent d'agir. Rendez-vous le 16 juin 2020, pour défendre notre socle revendicatif et le 100% sécu !**

Contact presse :  
Barbara FILHOL  
Secrétaire Générale  
de l'USD 94  
06 82 23 50 29

Union Syndicale Départementale du Val-De-Marne – Maison des Syndicats Michel-Germa  
11-13 rue des Archives 94010 Créteil Cédex - Tél : 06 82 23 50 29 – 01 41 94 94 20  
Mail : usdvdm@gmail.com ou Syndicatsusd94@gmail.com